



## HALTE AU MASSACRE DU LAC DAUMESNIL !

Une nouvelle aberration écologique  
et patrimoniale à Paris

Jardins verdoyants depuis 673, îles et berges accueillantes depuis 1860, site classé et protégé depuis 1960, le pittoresque lac Daumesnil dans le bois de Vincennes est en péril. Le projet de la ville de Paris de le transformer en « station balnéaire », dès l'été 2019, est une aberration écologique et patrimoniale.

Alors que vient de s'ouvrir l'enquête publique, **Paris historique, association qui milite depuis plus de 50 ans pour la sauvegarde architecturale et la protection des quartiers et des monuments de Paris**, s'insurge contre ce projet scandaleux et dévastateur.

Non-respect d'un site classé, atteinte à la biodiversité de la flore et de la faune, destruction programmée de la cohérence paysagère du bois de Vincennes... Tout ça pour un « Paris-Plage » de plus, trois mois par an !  
Devant le succès rencontré par le bassin de la Villette ouvert l'été dernier, la ville a décidé de proposer aux Parisiens de nouveaux espaces de « baignade biologique » pour compléter son offre estivale.

Louable intention, en théorie. Dans la pratique, le projet n'a rien d'écologique. Que ce soit le creusement du lac et sa mise en étanchéité, la construction de locaux techniques (qui seront, eux, permanents) ou du mur de séparation au milieu du lac, ainsi que des deux bassins plantés d'herbes filtrantes pour assainir l'eau de baignade... Tout dans ce projet porte atteinte à l'intégrité et l'harmonie de l'œuvre du « père des espaces verts de Paris », Adolphe Alphand, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, sous l'autorité du baron Haussmann, au 19<sup>e</sup> siècle.

L'étude d'impact environnemental, jointe à l'enquête publique, confirme d'ailleurs que ces installations et leur forte fréquentation en période estivale ne seront pas sans conséquence sur l'éco-système, avec un avis négatif de l'inspectrice de la direction régionale de l'environnement.

Ce à quoi répond la Mairie de Paris : « le projet a été validé par la commission départementale des sites », en précisant que l'aménagement de la plage estivale sur la rive sud de l'Île de Bercy s'accompagnera d'un programme de plantations.

Des arguments qui n'ont convaincu ni **Paris historique**, ni les riverains et les usagers du bois. Une pétition sur internet, lancée en avril 2017 par le collectif "Le feu au lac" pour défendre l'Île de Bercy qualifiée de « Paradis menacé », a déjà récolté près de 5000 signatures.

A nous maintenant d'agir pendant qu'il en est encore temps.

Contact : Karine Mourot / Yves Le Marchand, 01 48 87 74 71

## **Le projet en chiffres :**

Le bois de Vincennes constitue avec 995 ha le plus vaste espace vert de Paris, soit 10% de la surface totale de la capitale. Il accueille 11 millions de personnes chaque année.

L'aménagement de la plage biologique du lac Daumesnil, pour une fréquentation saisonnière de 75 000 personnes et 2 000 baigneurs par jour, prévoit :

- Trois espaces de baignade (ludique, familial, nage) creusés dans le lac, soit 8 000 m<sup>2</sup> d'excavation et 8 450 m<sup>3</sup> de terre déposée ;

- 200 m<sup>2</sup> sur 8 m de haut pour le local technique, entièrement enterré sous la berge, avec cinq trappes de 4 m<sup>2</sup> pour y accéder ;

- 2 400 m<sup>2</sup> pour les bassins de filtration.

Coût annuel de la maintenance et de l'exploitation : 450 000 euros par an